Image not found or type unknown

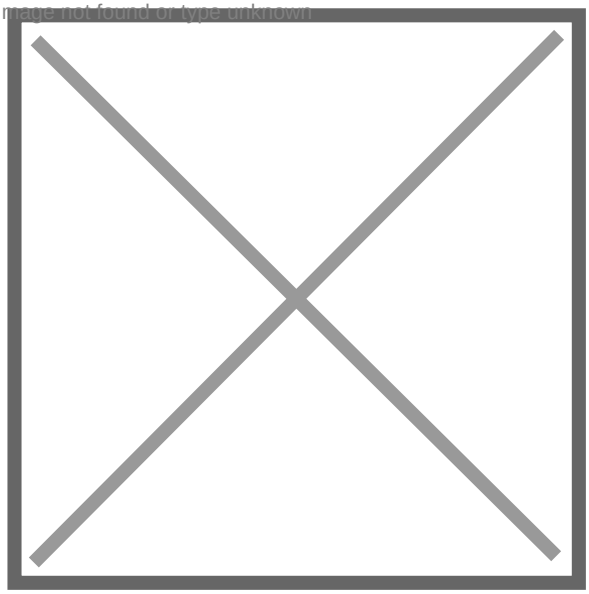

Ma banque ignore mes demandes de cloture de compte

Par **Raphael Vonthron**, le **26/03/2009** à **12:06**

Bonjour,

J'ai ouvert un compte en banque dans une agence à Paris (j'habite aujourd'hui dans le 92) puis après 1 année de fonctionnement de compte je l'ai clôturé en me rendant en personne dans l'agence en question.
J'ai pourtant reçu un courrier 1 mois plus tard m'indiquant que mon compte chèque était débiteur car une cotisation automatique avait été prélevée sur ce compte.
J'en ai donc déduit que la clôture n'avait pas été effectuée comme demandé.

J'ai donc envoyé un courrier demandant à cette agence de clôturer définitivement mon compte, mais rebelotte, 1 mois plus tard la cotisation m'était prélevée de nouveau.

Je suis donc en train de rédiger un courrier que je vais envoyer à cette agence en recommandé avec accusé de réception, cependant je souhaite savoir quelle entité juridique je peux saisir si cette agence ignore mes instances.

Ma question : auprès de qui puis-je me retourner si mon ancienne banque ne répond pas à mon courrier et ne clôture toujours pas mon compte ? Est-ce pertinent de faire une mise en demeure ?

Merci beaucoup pour votre aide,

Cordialement,
Raphaël

Par **Patricia**, le **31/03/2009** à **20:40**

Bonsoir,

D'après vos explications votre compte semble bien clôturé puisqu'il est débiteur. Il ne serait pas clôturé, il ne serait pas débiteur...
Sauf si il n'est pas approvisionné en conséquence, évidement, mais là c'est
un autre problème.

Vous ne dites pas le plus important : avez-vous prévenu par LR/AR votre créancier de votre changement de compte, en lui envoyant un nouveau RIB ?
Je pense que vous avez ouvert un compte dans une autre banque ?

Si vous ne l'avez pas fait, ce n'est pas la banque qui le fera.
Dans ce cas il est normal que ces cotisations continuent sur ce compte et qu'elles soient rejetées puisque votre compte est devenu inexistant.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés